

PRÉFET DE LA MEUSE

Direction Départementale
des Territoires

ARRÊTÉ

N°2018 - 6454

**Portant approbation du document d'objectifs
du site Natura 2000 « Vallée de la Meuse (secteur de Stenay) »
ZSC FR4100234 et ZPS FR4112005**

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU la directive 92/40/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- VU la directive 2009/147/CE du Parlement Européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1, R 414-8 à 12 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 août 2003 portant désignation du site Natura 2000 FR 4112005 « Vallée de la Meuse (secteur de Stenay) » en Zone de Protection Spéciale ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 FR 4100234 « Vallée de la Meuse (secteur de Stenay) » en Zone Spéciale de Conservation ;
- VU le décret du 3 juin 2016 portant nomination de Madame Corinne SIMON, Secrétaire Générale de la préfecture de la Meuse ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Madame Muriel NGUYEN, Préfète de la Meuse ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008-1533 du 20 juin 2008 portant composition du comité de pilotage ;
- VU les travaux du comité de pilotage du site et notamment sa réunion de validation du 18 mai 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2018-1364 du 12 juin 2018 portant délégation de signature à Madame Corinne SIMON, Secrétaire Générale de la préfecture de la Meuse ;
- VU la consultation du public, par voie électronique, intervenue du 11 juin au 11 juillet 2018 inclus sur le site internet de la préfecture de la Meuse ;

VU l'absence d'observations du public émises pendant la consultation sus-visée ;

CONSIDERANT que, pour chaque site Natura 2000, un document d'objectifs doit être élaboré, de manière concertée, afin de définir les orientations de gestion, les mesures de conservation, les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de leur mise en œuvre ;

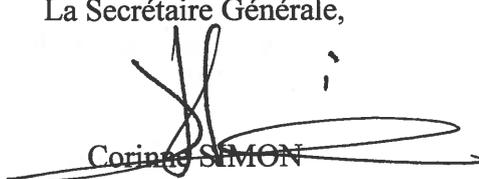
Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires,

ARRETE

- Article 1^{er} :** Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de la Meuse (secteur de Stenay) » FR4100234 et FR4112005 annexé au présent arrêté est approuvé.
- Article 2 :** Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de la Meuse (secteur de Stenay) » FR4100234 et FR4112005 est tenu à la disposition du public, auprès des services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est, de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse ainsi que dans les mairies des communes de Meuse concernées par le périmètre du site, tel que défini par les arrêtés ministériels susvisés du 21 août 2003 et du 17 mars 2008.
- Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être présenté devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 4 :** La secrétaire générale de la préfecture de la Meuse, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, le directeur départemental des territoires de la Meuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le 6 août 2018

Pour la Préfète,
La Secrétaire Générale,


Corinne SIMON